COMMUNE DE SILLINGY (74)

PLAN LOCAL D'URBANISME

MODIFICATION n°3

DOSSIER D'APPROBATION

Zonage

Echelle : 1/5000

Procédure:

Révision du POS en PLUn, approuvée le 18/10/2013
Modification simplifiée n°1, approuvée le 12/09/2016
Mise en compatibilité avec le projet d'aire d'accueil des gens du voyage de la CCFU, adoptée le 09/07/2018
Modification n°1, approuvée le 09/07/2018
Mise en compatibilité avec le projet de logements sociaux au lieu-dit "Sur le Moulin", adoptée le 01/07/2019
Modification n°2, approuvée le 16/12/2019
Modification simplifiée n°2, approuvée le 18/07/2022
Modification n°3, approuvée le 19/06/2023

N°	Destination	Bénéficiaire	Surface (en m²)	Observations
1a	Aménagement de la RD 1508, dite route de Bellegarde	Conseil Départemental 74	Passage de 148170 à 134 406 m²	Réduction suite à acquisitions partielles faites par le Département
1b	Aménagement d'un site propre pour le Bus à Haut Niveau de Service (BHNS) sur la RD 17, dite route de Clermont	Conseil Départemental 74	6160	
~~2~~	~~Aménagement d'un giratoire sur la RD 1508, dite route de Bellegarde~~	~~Conseil Départemental 74~~	~~9490~~	Suppression par la modification n° 3 de 2023
~~3~~	~~Aménagement d'un giratoire et d'un arrêt de cars sur la RD 1508, dite route de Bellegarde~~	~~Conseil Départemental 74~~	~~4750~~	Suppression par la modification n° 3 de 2023
~~4~~	~~Recalibrage des voiries existantes à l'appui du nouveau carrefour giratoire de la RD 1508, dite route de Bellegarde~~	~~Conseil Départemental 74~~	~~430~~	Suppression par la modification n° 3 de 2023
~~5~~	~~Aménagement de la RD 908 b, dite route d'Epagny, afin d'assurer les liaisons cyclables et piétonnes~~	~~Conseil Départemental 74~~	~~1365~~	Suppression par la modification n° 3 de 2023
6	Prolongement de la VC 49, dite route Joseph Domenjoud, pour une future desserte de la zone des Clos, dans la même largeur totale de 10 m	Commune de Sillingy	105	
~~7~~	~~Création d'une liaison douce entre Sous Chaumontet et le CR 66, dit chemin Dessus Bromines, d'une largeur de 2 m~~	~~Commune de Sillingy~~	~~350~~	Suppression par la modification n° 3 de 2023
8	Aménagement de la VC 25, dite route des Combes, sur une largeur totale de 6.5 m	Commune de Sillingy	Passage de 890 à 190 m²	Réduction suite à réalisation partielle des aménagements prévus
9	Création d'un bassin d'orage aux Combes Sud, selon l'étude du bureau Hydrétudes de 2003	Commune de Sillingy	1305	
10	Création d'un parking aux Combes Nord	Commune de Sillingy	Passage de 2468 à 955 m²	Réduction suite à réalisation d'études techniques qui ont permis d'affiner les besoins
~~11~~	~~Aménagement de la VC 2, dite route de Seysolaz, sur une largeur totale de 8 m~~	~~Commune de Sillingy~~		Suppression par la modification n° 1 de 2018
12	Création d'un cheminement le long du Nant de Calvi, d'une largeur de 3 m	Commune de Sillingy	1605	
13	Aménagement de la VC 5, dite route de la Petite Balme, sur une largeur totale de 8 m	Commune de Sillingy	Passage de 1605 à 1195 m²	Réduction suite à réalisation partielle des aménagements prévus
14	Création d'une liaison douce entre la VC 5, dite route de la Petite Balme et les Marais de la Commune, d'une largeur de 3 m	Commune de Sillingy	180	
15	Création d'une liaison douce entre la VC 5, dite route de la Petite Balme et le CR 59, dit chemin de Saint Martin, d'une largeur de 3 m	Commune de Sillingy	775	
16	Elargissement de la VC 11, dite route de la Corbette, d'une largeur de 3 m	Commune de Sillingy	285	
~~17~~	~~Elargissement de l'emprise du projet de voirie au lieu dit Le Chêne de 5 à 10 m de largeur~~	~~Commune de Sillingy~~	~~320~~	Suppression par la modification n° 3 de 2023
18	Raccordement du CR 36, dit chemin de Geneva et du CR 59, dit chemin de Saint Martin, d'une largeur de 3m	Commune de Sillingy	1325	
19	Aménagement de la VC 21, dite route des Malladières, sur une largeur totale de 7.50 m	Commune de Sillingy	1180	
~~20~~	~~Extension du Centre Technique Municipal~~	~~Commune de Sillingy~~	~~2340~~	Suppression par la modification n° 3 de 2023
~~21~~	~~Création d'une plateforme de stationnement à proximité du collège de la Mandallaz sur une profondeur de 18 m par rapport au bord de la chaussée~~	~~Commune de Sillingy~~	~~1640~~	Suppression par la modification n° 3 de 2023
~~22~~	~~Création d'un parking paysagé et voirie automobile et douce corollaires~~	~~Commune de Sillingy~~	~~3200~~	Suppression par la modification n° 3 de 2023
23	Création d'une liaison douce traversant la zone Nzh entre les 2 zones AUc du Fhioullet et de La Contamine, d'une largeur de 4 m	Commune de Sillingy	220	
~~24~~	~~Aménagement de la VC 16, dite route de Chenavy, sur une largeur totale de 8 m~~	~~Commune de Sillingy~~	~~500~~	Suppression par la modification n° 3 de 2023
25	Création d'une liaison douce entre Le Fhioullet et le chef-lieu, d'une largeur de 3 m	Commune de Sillingy	600	
26	Création d'un parking public paysagé et d'une desserte publique en mode doux de l'urbanisation du coteau Est	Commune de Sillingy	650	
~~27~~	~~Création d'une liaison douce entre le secteur de Sous les Clus et le chef-lieu, d'une largeur de 2 m~~	~~Commune de Sillingy~~		Suppression par la modification n° 1 de 2018
28	Aménagement de la VC 52, dite impasse de La Croix, sur une largeur totale de 6.50 m	Commune de Sillingy	157	
29	Création d'une liaison douce entre le CR 52, dit chemin de la Croix et le secteur de Sur Bougy, d'une largeur de 3 m	Commune de Sillingy	130	
30	Raccordement du CR 52, dit chemin de la Croix et du CR 15, dit Vî de l'Ane, d'une largeur de 3 m	Commune de Sillingy	485	
31	Création d'une liaison douce entre le hameau de Champaille et le chef-lieu via le CR 52, dit chemin de la Croix, d'une largeur de 3m	Commune de Sillingy	41	
32	Création d'une liaison douce entre Sur le Moulin et le chef-lieu via le CR 15, dit Vî de l'Ane, d'une largeur de 3 m	Commune de Sillingy	200	
33	Création d'un trottoir le long de la RD 3 dans sa traversée de Quincy, d'une largeur de 2 m	Commune de Sillingy	310	
34	Raccordement du CR 60, dit chemin des Mollassières et du CR 27, dit chemin de Lugy, d'une largeur de 3m	Commune de Sillingy	1530	
35	Aménagement de la traversée de Lugy, sur une largeur totale de 11 m (chaussée 6.5m, côté montant 3 m, côté descendant 2 m, en moyenne)	Commune de Sillingy	Passage de 3624 à 1770 m²	Réduction suite à réalisation partielle des aménagements prévus
36	Sécurisation du carrefour entre la RD 17, dite route de Clermont, et la VC 3, dite route des Bois Brûlés	Commune de Sillingy	410	
37	Aménagement de la VC 48, dite route de Rosset, sur une largeur totale de 6.5 m	Commune de Sillingy	364	
38	Création d'une liaison douce entre le quartier du Rosset et le centre d'Arzy, d'une largeur de 3 m	Commune de Sillingy	795	
39	Création d'un espace public de cœur de hameau à Arzy	Commune de Sillingy	3485	
40	Création d'une liaison douce entre le quartier de La Chapelle et le cœur d'Arzy, d'une largeur de 3 m	Commune de Sillingy	Passage de 630 à 935 m²	Extension vers l'est pour assurer la continuité de la liaison douce
41	Sécurisation de l'entrée d'Arzy par la création d'une chicane	Commune de Sillingy	70	
42	Création d'une liaison douce entre les communes de Sillingy et de La Balme de Sillingy dans le prolongement du CR 8, dit chemin du Couet, d'une largeur de 3 m	Commune de Sillingy	530	
43	Création d'un accès au réservoir d'eau potable à partir du CR 8, dit chemin du Couet, d'une largeur de 4 m	Commune de Sillingy	135	
44	~~Création d'un giratoire en entrée de village, selon l'étude de faisabilité du bureau AED de 2011~~ Redéfinition et sécurisation du carrefour RD17 / route de La Pierreuse	Commune de Sillingy	Passage de 4055 m² à 1375	Redéfinition de l'emprise pour correspondre au nouveau projet communal d'un carrefour avec raccordement perpendiculaire de la voie communale sur la RD, suite à l'étude ARTER, ECR de 2019
45	Sécurisation de la traversée de La Combe selon l'étude de faisabilité du bureau AED de 2011	Commune de Sillingy	490	
46	Reconstitution d'un verger traditionnel en entrée de village	Commune de Sillingy	2250	
47	Extension du cimetière de La Combe, création d'un parking,aménagement d'un accès à la zone d'habitat, aménagement de la voirie communale	Commune de Sillingy	3085	Complément à la destination
~~48~~	~~Création d'une liaison douce entre l'emplacement réservé n° 47 et la VC 14, dite route Just Songeon, d'une largeur de 3m~~	~~Commune de Sillingy~~	~~210~~	Suppression par la modification n° 3 de 2023
49	Aménagement de la VC23, dite route de chez Dunand, sur une largeur totale de 6.5 m	Commune de Sillingy	390	
50	Création d'une liaison douce entre le hameau de Sublessy et l'école de la Combe, d'une largeur de 3m	Commune de Sillingy	1100	
51	Création d'une voie nouvelle à La Combe	Commune de Sillingy	passage de 850 m² à 735 m²	Modification du périmètre pour tenir compte de l'existant
~~52~~	~~Espace de focalité urbaine : stationnements publics, arrêt et retournement de bus de transport en commun~~	~~Commune de Sillingy~~		Suppression par la modification n° 1 de 2018
53	Création d'un bassin de rétention des eaux pluviales entre Sublessy et La Combe, selon le schéma de gestion des eaux pluviales du cabinet NICOT de 2012	Commune de Sillingy	1360	
54	Création d'un bassin de rétention des eaux pluviales Vers le Mont, selon le schéma de gestion des eaux pluviales du cabinet NICOT de 2012	Commune de Sillingy	530	
55	Raccordement du CR 6, dit chemin de Verveny et du CR 5, dit chemin du Razet, d'une largeur de 3 m	Commune de Sillingy	175	
56	Extension de l'école de La Combe, aménagements annexes et espace de loisirs	Commune de Sillingy	2190	Créé par la modification n°3 de 2023
57	Sécurisation de la route la Pierreuse, avec aménagement d'un cheminement doux. Largeur totale de la voie et du cheminement doux: 6 mètres, non compris les accotements ou talus	Commune de Sillingy	470	Créé par la modification n°3 de 2023
58	Cheminement doux entre la route communale de la Corbette et l'impasse des Marais, d'une largeur de 1,50 m	Commune de Sillingy	531	Créé par la modification n°3 de 2023
59	Cheminement doux entre la route des Crottes et le quartier des Teppes d'une largeur de 1,50 m	Commune de Sillingy	220	Créé par la modification n°3 de 2023

Secteurs dans lesquels, en application du 16° de l'article L123-1-5 du code de l'urbanisme, les programmes d'au moins 6 logements devront comprendre au minimum 33% de logements locatifs sociaux: toutes les zones Ua, Ub, Uc, AUb et AUc du présent plan de zonage

Risque sismique: territoire communal classé en totalité en zone 4 de sismicité moyenne

Risque d'exposition au plomb: territoire communal concerné en totalité

Eléments graphiques (article R 123-11 et 12 du c. urb.) figurant dans une autre partie du dossier à laquelle se reporter:

Servitudes d'utilité publique: se reporter au plan en annexe n°1 du dossier 6.2 du présent PLU
Risques naturels: se reporter au Plan de Prévention des Risques Naturels Prévisibles (PPRNP) en annexe n°7 du dossier 6.2 du présent PLU
Secteurs affectés par le bruit des infrastructures de transports terrestres: se reporter au document graphique du dossier 6.3 du présent PLU

ZONES URBAINES
- Ua Territoires urbains anciens, voire patrimoniaux, denses, du bourg-centre et des hameaux, à vocation principale d'habitat, de commerces (compris services marchands à la personne et aux entreprises) et de services publics ou d'intérêt collectif de centre-bourg
- Ua-c Terrains de la zone Ua cultivés: vergers notamment, à protéger au titre de l'article L.123-1-5 9° du code de l'urbanisme
- Ub Territoire d'urbanisation récente à vocation principale d'habitat dense, accompagné ou non d'activités de bureaux, de commerces (compris services marchands à la personne et aux entreprises) et de services public ou d'intérêt collectif
- Uc Territoire d'urbanisation récente à vocation principale d'habitat moins dense, accompagné ou non d'activités de bureaux ou services marchands et de services public ou d'intérêt collectif
- Ue Territoires urbains à vocation exclusive de services publics ou d'intérêt collectif d'éducation, d'action sanitaire et sociale, récréatifs (sports, loisirs et culture) et d'administration
- Ux Territoires urbains à vocation principale d'activités artisanales et industrielles, de bureaux et de commerces (compris services marchands à la personne et aux entreprises)
- Ux-bca Territoires de la zone Ux à vocation principale de bureaux, de commerces (compris services marchands à la personne et aux entreprises) et d'activités artisanales
- Ux-b Territoires de la zone Ux à vocation principale de bureaux et de commerces (compris services marchands à la personne et aux entreprises)

ZONES A URBANISER
Secteurs d'urbanisation d'ensemble échéancée, à aménager dans le respect de règlement de zone et dans les organisations, prescriptions et échéancier de leurs orientations d'aménagement et de programmation (OAP) respectives
- AUb Vocation principale d'habitat dense accompagné ou non d'activités de bureaux, de commerces (compris services marchands à la personne et aux entreprises) et de services publics ou d'intérêt collectif
- AUc Vocation principale d'habitat moins dense accompagné ou non d'activités de bureauxou services marchands et de services publics ou d'intérêt collectif
- AUx-bc Vocation principale d'activités de bureaux, de commerces (compris services marchands à la personne et aux entreprises), sous conditions
- AU stricte Occupations et utilisations du sol limitées en l'état: selon le dispositif réglementaire de la zone (Secteurs d'urbanisation d'ensemble réservés, dans l'attente d'une desserte de capacité suffisante par l'ensemble des réseaux et de leur rangement au nombre des secteurs d'urbanisation d'ensemble à échéance à l'occasion d'une modification ou d'une révision ultérieure du PLU)

ZONES AGRICOLES
- Aa Territoires agricoles à valeur paysagère ou contribuant aux continuités écologiques : à protéger en application du 7° de l'article L.123-1-5 du code de l'urbanisme
- Azh Territoires agricoles identifiés comme zones humides : à protéger en application du 7° de l'article L.123-1-5 du code de l'urbanisme
- Ab Territoires agricoles où peuvent trouver place les installations et constructions nécessaires aux exploitations

Secteurs déjà bâtis de taille et capacité d'accueil complémataire limitées, identifiés au titre de l'article L123-1-5 du code de l'urbanisme
- Ah Secteur d'habitat
- Ahv Secteur d'habitat : aire d'accueil des gens du voyage
- As Secteur de loisirs et service public : ball-trap
- Ax Secteur d'activité économique

ZONES NATURELLES ET FORESTIERES
- N Territoires naturels et forestiers à préserver : zones bocagères et forêts, zones sèches et ripisylves
- Nzh Territoires naturels et forestiers identfiés comme zones humides : à protéger en application du 7° de l'article L123-1-5 du code de l'urbanisme

AUTRES ELEMENTS GRAPHIQUES (Articles R123-11 et 12 c. urb.)

Canalisation de transport de matières dangereuses
Axe des pipeline et gazoduc communiqués par les transporteurs (se rapprocher de ces derniers pour la position effective des canalisations sur le terrain) depuis lesquels, par servitudes conventionnelles ou d'utilité publique, s'exercent des obligations actives et passives de protection, d'accès et d'entretien:
- pour le gazoduc, dans une bande de 8 m : 2 m à gauche et 6 m à droite de l'axe, en direction de Ville La Grand
- pour le pipeline, dans des bandes de 5 et 15 m

- Gazoduc
- Pipeline
- périmètre danger gazoduc
- périmètre de danger pipeline

Recul de protection des habitations par rapport au bruit des voies
- Recul de protection des habitations par rapport au bruit des voies dans lequel la création de logements n'est pas autorisée, sauf écran acoustique: topographique, bâti ou végétal, en place assurant un affaiblissement sonore permettant un usage normal, fenêtres ouvertes, du logement
75 m de part et d'autre du bord de la chaussée de la RD1508 depuis la limite Chaumontet / Sillingy jusqu'au giratoire de Geneva

Autres
- Emplacement réservé
- Périmètre d'OAP

Espaces boisés classés
- Ensemble boisé
- Arbre isolé ou alignement d'arbres

- Anciens bâtiments agricoles reconvertibles au titre de l'article L123-3-1 du code de l'urbanisme